



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-27

Objet : Programme forestiers sapeurs 2009 - TAZIEFF

Monsieur le Président expose :

- Que, comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les conventions TAZIEFF qui ont été retenues par les financeurs (Conseil général des Bouches du Rhône).
- Que suite par délibération de la commission permanente du 20 mars 2009, le Conseil général des Bouches du Rhône a approuvé le programme FORSAP 2009 de l'unité de Saint Rémy de Provence.
- Que le Conseil Général des Bouches du Rhône a fait parvenir au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles les conventions devant être passées entre les deux parties, concernant l'exécution par les Forestiers Sapeurs du Département, courant 2009-2010, des opérations pilotes de débroussaillage « TAZIEFF », entrant dans le cadre du PIDAF, sur le territoire des communes du Paradou, St Rémy de Provence, Maussane les Alpilles et Mas Blanc des Alpilles
- Que les conventions (ci-annexées) doivent être délibérées en Comité syndical pour permettre leur réalisation,
- Que le montant des opérations se déclinent comme suit :
 - Le Paradou, lieu-dit Le Touret Rasclas : 6 ha, pour un montant de 2 016,00 € TTC
 - Maussane les Alpilles, lieu-dit Le Castellans : 3 ha, pour un montant de 1 008.00 € TTC
 - St Rémy de Provence, lieu-dit Champ de tir et Vallons Menus : 10 ha, pour un montant de 3 360.00 € TTC
 - Mas Blanc des Alpilles, lieu-dit Mas de Gaudibert : 1 ha, pour un montant de 336,00 € TTC
- Que le montant de ces opérations seront versés auprès du Conseil général des Bouches du Rhône par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles via l'émission d'un titre de recette, ceci en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 mars 2009,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De réaliser les opérations pilotes de débroussaillage « TAZIEFF », réalisées par les Forestiers Sapeurs du Département courant 2009-2010, dans le cadre du PIDAF Alpilles ;**
- **De financer ces opérations, dont le montant a été inscrit au BP 2009, sur le principe des péréquations financières s'agissant d'opérations DFCl, à savoir :**
 - **Le Paradou, lieu-dit Le Touret Rasclas : 6 ha, pour un montant de 2 016,00 € (deux mille seize euros) TTC**
 - **Maussane les Alpilles, lieu-dit Le Castellans : 3 ha, pour un montant de 1 008.00 € (mille huit euros) TTC**
 - **St Rémy de Provence, lieu-dit Champ de tir et Vallons Menus : 10 ha, pour un montant de 3 360.00 € (trois mille trois cent soixante euros) TTC**
 - **Mas Blanc des Alpilles, lieu -dit Mas de Gaudibert : 1 ha, pour un montant de 336,00 € (trois cent trente six euros) TTC**
- **D'approuver les termes des conventions ci-jointes et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-28

Objet : Education à l'environnement et au développement durable / Programme d'action pédagogique scolaire 2010 et plan de financement

Monsieur le Président expose :

- Qu'afin de proposer un ensemble cohérent de dispositifs et d'actions pédagogiques auprès des scolaires et une vision organisée sur plusieurs années, le Syndicat du Parc a commandé la réalisation d'un Schéma directeur de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les Alpilles.
- Que ce schéma directeur sera remis fin juillet et présentera le diagnostic, les ressources, les enjeux, et des propositions d'organisation pour la mise en œuvre de l'action EEDD scolaire du Parc.
- Qu'afin de préparer au mieux la mise en œuvre du programme d'action 2010, l'information et les rencontres auprès des enseignants méritent d'être engagées dès la rentrée 2009, et pour ce faire des dossiers seront présentés dès septembre aux partenaires financiers.
- Que le schéma directeur de l'EEDD, le programme d'action 2010 et les perspectives d'évolutions pluriannuelles seront présentés au comité syndical de septembre.
- Que de ce schéma sont issus des programmes d'actions pédagogiques annuels, et notamment celui de l'année 2010, année expérimentale (détail ci-annexé).
- Que l'organisation, le fonctionnement, les modalités et le dimensionnement financier et humain sont précisés en réunion du Bureau syndical, suite aux échanges entre le Parc naturel régional des Alpilles et le Conseil régional du 1^{er} juillet dernier.
- Que le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
hors temps chargé de mission PNRA, fonctionnement et investissement			Montant	Taux
D1 Présentation du PNRA	14200	Région PACA (= 80% du total hors transports)	74190	64%
D2 Connaissance du Territoire	35500			
D3 Connaissance du Territoire	12300	PNR Alpilles (dont communes membres)	23138	20%
D4 Projets spécifiques secondaire	28 000			
D5 Classes projets	9830	Conseil Général (sur dispositifs collèges et transports)	13362	12%
D6 Etablissements éco-responsables	6120			
D7 Projet fédérateur	0			
D8 A l'écoute des témoins du parc	2500	Agence de l'eau RMC (sur dispositifs eaux)	5000	4%
D9 Classes d'échanges	0			
D10 Chantiers de jeunes Formations	4800	Autres: à l'étude		
Restitution- Evènement fédérateur-	2440			
TOTAL DEPENSES	115 690	TOTAL RECETTES	115 690	100%

- Qu'en vue de préparer les demandes de subventions à déposer au Conseil régional avant le 11 septembre prochain, le Bureau syndical est sollicité.
- Que, sachant qu'une présentation complète sera faite au prochain Comité syndical, il est demandé au Bureau Syndical de:
 - d'approuver le programme d'action pédagogique 2010 issu du schéma directeur de l'EEDD du Parc naturel régional des Alpilles (ci-annexé)
 - d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus

- d'approuver le principe de constituer les demandes de subventions nécessaires à la mise en œuvre du programme pédagogique 2010, à déposer à la Région avant le 11 septembre 2009.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu le programme ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Précise que :

- **Le détail des financements par dispositif ne peut être que prévisionnel car dépendant des retours des enseignants.**
- **Les montants sont discutés et entendus avec le conseil régional, et en cours de discussion avec le CG13, l'agence de l'eau**
- **L'autofinancement est assuré au sein du budget du syndicat, en faisant notamment appel à contribution des communes membres dans le cadre des classes de leur territoire participant à l'opération.**
- **Que le CR PACA ne prenant plus en charge les dépenses de transports dans son assiette subventionnable, pour 2010, le financement des transports (répartis de D1 à D10) est donc dépendant de la décision du Conseil général 13 notamment.**

En effet, en cas de refus de ce partenaire, il faudrait envisager :

- * **de solliciter la prise en charge des transports auprès des structures ayant la compétence transport : intercommunalité ou communes elles-mêmes**
- * **de ne pas prendre en charge les transports (ce qui revient indirectement à inviter les écoles à solliciter leur commune...), ou à trouver les moyens de les assurer sur fonds propres.**

Décide :

- **D'approuver le programme d'action pédagogique 2010 issu du schéma directeur de l'Education à l'environnement et au développement durable du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **D'approuver le plan de financement ci-dessus exposé ;**
- **De constituer les dossiers de demande de subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme pédagogique 2010, afin de les déposer à la Région avant le 11 septembre 2009 ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Programme d'action pédagogique 2010

Volet 1 : Les dispositifs pédagogiques à proposer aux classes :

Dispositif à proposer aux classes	Détail thématique 2010
D1 Module de présentation du PNRA	Présentation avec création d'un support adapté.
Modules d'éducation au territoire : D2 « connaissances spécifiques de l'environnement et du territoire » D3 « connaissances intégrées du territoire et du Développement Durable »	- La forêt méditerranéenne (ballade sensorielle, milieux, risque, activités humaines,...) - Les zones humides dans les Alpilles (Marais des Baux, biodiversité et agriculture) - L'eau dans les Alpilles (histoire, aménagements, milieux, ...) - La pierre (ressources, carrières, patrimoine) - Agriculture (viticulture, oléiculture, élevage) - Devenons écoresponsables (eau, air, énergie, déchets, bruit ...) - Patrimoine naturel et culturel - Paysage et aménagement du territoire
D4 Relation particulière avec les collèges et Lycées pour projets spécifiques	Co-construction avec les 8 établissements du secondaire de projets adaptés à leur projet d'établissement : - soit parmi les propositions existantes, - soit sur d'autres projets
D5 Classes projets : « j'agis pour mon parc » Des classes participent à une action conduite par le parc	- Observatoire des Paysages - Défense de la forêt contre les Incendies - Valorisation des Aqueducs
D6 Accompagnement d'établissements écoresponsables	Mise en œuvre ultérieure
D7 Projet fédérateur Un projet qui s'adresse à de nombreuses classes du parc.	Mise en œuvre progressive
D8 A l'écoute des témoins du parc	agriculture, préservation de l'environnement, activités professionnelles ou de loisirs en relation avec la nature (pêche chasse) savoirs faire traditionnels, des représentations du territoire (artistiques, culturelles...)
D9 Classes découvertes – échanges inter-parc	Mise en œuvre ultérieure
D10 Chantiers de jeunes	Mise en œuvre ultérieure

Volet 2 : volets spécifiques

A/ Evénement de restitution

Chaque année, un événement de restitution est organisé pour les classes qui ont participé à un projet avec le parc.

B/ Formations :

• Formation 1: Construire un projet d'EEDD sur le PNR des Alpilles :

Pour le secondaire : « le PNR des Alpilles, entre l'eau et le feu, comment bâtir un projet d'EDD à partir de mon territoire. » Public : 20 professeurs du secondaire, Intégré dans le plan académique de formation

Pour le primaire : journée pédagogique l'EEDD et le PNR Alpilles :

1 journée pédagogique pour chaque circonscription : présentation du parc, de ses enjeux, des actions EEDD. Une partie obligatoire / 1 partie optionnelle.

Public : circonscriptions de St Rémy de Provence et St Martin de Crau

• Formation 2 : « J'apprends de mon paysage » :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Méthodologie, exemples et pratiques pour bâtir un projet pédagogique à partir du Paysage :
Public : 20 personnes : professeurs, animateurs EEDD

• **Formation 3: « Présenter le parc aux enfants »** sur la base d'échanges et de confrontation d'expériences.

Public : animateurs EEDD.

• **Formation 4 : « des jardins et des plantes... dans le Parc »**

L'exploitation pédagogique du jardin et des plantes dans les Alpilles:

Public : - enseignants, animateurs EDD, services municipaux

C/ Création d'outils pédagogiques

- « restauration » de la malle pédagogique des Alpilles
- kit de présentation du parc

D/ Communication avec les enseignants

- Alimentation du site internet
- Newsletter spécifique aux enseignants avec les programmes pédagogiques

E/ Réflexion « à la cantine du parc » : Mise en œuvre ultérieure

F/ Réflexion « les transports écolos » : Mise en œuvre ultérieure

G/ Réflexion aménagements lieux et structures d'accueil : Mise en œuvre ultérieure

- Newsletter spécifique aux enseignants avec les programmes pédagogiques

Volet 3 : Gestion de projet

Pilotage et Animation, Mise en œuvre, Evaluation continue



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopolé Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-29

Objet : Terroir des Alpilles 2009

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de l'opération Terroir des Alpilles, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture, le Parc naturel régional des Alpilles prend une place de plus en plus importante.
- Que dans ce cadre, le stand du Parc est un des plus importants de la manifestation, et assure pendant les 2 jours des animations à l'attention du public, habitants et visiteurs.
- Qu'il est proposé d'affecter la somme de 5.000 € à la réalisation des missions suivantes, par paiement direct du ou des prestataires désignés par la Chambre d'Agriculture au vu de la réalisation des 6 points suivants :
 - 1 - animation (et équipement nécessaire pour) du Conservatoire des Cuisines de Terroir des Alpilles
 - 2 - articles valorisant le Parc sur 2 ou 3 pages dans le journal du Terroir des Alpilles
 - 3 - contribution à l'organisation de visites de sites et calèche estampillée Parc pour un circuit de découverte de vigneron ou agriculteur du Parc
 - 4 - émission radio consacrée au Parc pendant la manifestation
 - 5 - panneaux (type kakemono) valorisant le partenariat Parc / Chambre d'Agriculture, et/ou panneaux Parc sur la lisibilité des modes d'agriculture et traçabilité
 - 6 - mise en valeur du Parc et du partenariat pendant toute la manifestation.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De réaliser l'opération dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **D'affecter la somme de 5.000 € (cinq mille euros) à la réalisation des missions détaillées ci-dessus, montant prévu au BP 2009 ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-30-01

Objet : contrat de parc 2008-2010. Programmation 2009. « Elaboration de la charte signalétique » - 2^{ème} phase

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-27 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que par délibération CS-2008-57, le Comité syndical a approuvé la 1^{ère} phase de l'opération qui concerne l'application de la réglementation existante : mission d'inventaire et d'assistance ;
- Que par délibération du 22 septembre 2008 il a été proposé au Comité syndical d'approuver la 2^{ème} phase de l'opération consistant en l'élaboration de la charte signalétique, dont le calendrier prévisionnel (ci-dessous) avait été défini par la commission « Aménagement du territoire et qualité de la vie » :
 - Février 2009 : les panneaux illégaux enlevés
 - Début 2009 : lancement de l'élaboration de la charte signalétique
 - Printemps 2009 : implantation des prototypes (avant la saison touristique)
 - Fin 2009 : fin de l'étude et implantation des premiers panneaux issus de la charte signalétique

Ce, pour un montant initialement prévu de 40.000 €, dont le plan de financement de l'opération était le suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Elaboration d'une charte signalétique</i>	40 000 €	Région : 80 % Auto-financement : 20 %	32 000 € 8 000 €
Total	40 000 €	100 %	40 000 €

- Que le contexte ayant évolué, le calendrier n'étant plus le même, et le projet s'étant de surcroît affiné, il est proposé au comité syndical de modifier à la marge cette demande en :
 - Révisant le calendrier initialement prévu comme il s'ensuit : lancement de la mission fin 2009, enlèvement des panneaux illégaux au printemps 2010, fin de l'étude et mise en place des nouveaux panneaux : fin 2010
 - Réévaluant le coût de l'opération porté à 50 000€ et son plan de financement, de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
<i>Elaboration d'une charte signalétique</i>	50 000 €	Région : 70 % Auto-financement : 20 % DREAL : 10%	35 000 € 10 000 € 5 000 €
Total	50 000 €	100 %	50 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010 ;
- Au titre du programme 2010, de solliciter la DREAL pour l'obtention d'une subvention de 5.000 € ;
- Au titre du programme 2009, de solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention de 35.000 € si la DREAL donne suite à la demande, ou de 40 000 € en cas de réponse négative de la DREAL ;
- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-30-02

Objet : Sensibilisation et éducation à l'environnement / réalisation du guide « Découvertes Nature dans les Alpilles » programme 2010 / lancement de l'opération / plan de financement

Monsieur le Président expose :

- Que le massif des Alpilles accueille chaque jour un public important dont les usages de l'espace naturel et rural sont multiples. Ces usages peuvent entraîner des dérangements temporaires, voire irréversibles, de la faune, de la flore et du milieu.
- Qu'afin de sensibiliser le public aux richesses et aux fragilités de ce milieu exceptionnel, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles met en place une action de sensibilisation à l'environnement en partenariat avec des prestataires locaux.
- Que le massif des Alpilles, plus grand massif forestier des Bouches-du-Rhône et espace naturel remarquable de par ses multiples richesses biologiques (classé ZNIEFF, ZICO, site pilote Natura 2000, ...) bénéficie d'une aura particulière auprès du public qui le fréquente abondamment tout au long de l'année. Cependant, les agressions dont il est victime (feux, dégradations diverses, ...) sont le reflet d'une méconnaissance de sa fragilité relative.
- Qu'une demande importante de la part du public de mieux connaître ou de découvrir cet environnement est apparue au fil du temps.
- Que cette action s'inscrit dans les actions du Parc naturel régional des Alpilles vis-à-vis de la gestion de la fréquentation.
- Que parallèlement à ces constats, il existe également diverses personnes et organismes offrant des prestations de découverte, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le massif des Alpilles, souvent méconnues du public.
- Qu'afin de répondre aux demandes et constats évoqués dans le préambule, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles met en place une action innovante et originale sous la forme d'un calendrier de visites guidées sur le massif des Alpilles.
- Que la philosophie de cette action est « mieux connaître pour mieux protéger » et concernera le grand public.
- Que pour cela, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles mobilise les compétences et connaissances existantes (au sein d'associations, organismes de gestion des espaces naturels,...) pour permettre la diffusion de ces savoirs auprès de la cible définie ci-dessus.
- Que ce programme de visites guidées nature prendra la forme d'un livret de 32 pages. Il aura un format de 11x16,5 cm fermé (pour une manipulation aisée et un rangement facile dans la poche) et sera imprimé sur papier recyclé. Sa réalisation se fera en bichromie avec un façonnage et deux points métalliques de reliure.
- Que ce livret « Découvertes nature dans les Alpilles » est édité tous les ans depuis 2000,
- Qu'il a été envisagé depuis 2003 une participation financière de la part des prestataires inscrits sur le livret « Découvertes nature dans les Alpilles » : une distinction est faite entre les prestataires dont la visite leur permet un retour financier, leur participation s'élèverait donc à 10€ pour l'année, et les prestataires effectuant des visites à titre gratuit. A ces derniers, aucune participation financière ne serait demandée.
- Qu'il sera distribué en 20 000 exemplaires auprès des Mairies, Offices de Tourisme et hôtels restaurant des 16 communes des Alpilles, ainsi qu'auprès de 16 autres communes du département limitrophes au territoire des Alpilles.
- Que la commission Connaissance et Vie du territoire a demandé la diffusion de ce livret auprès des établissements scolaires des Alpilles, ainsi que sur le site Internet du Parc naturel régional des Alpilles ;
- Qu'il est proposé le Plan de financement suivant:

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	TTC (€)	Recettes	TTC (€)
Réalisation d'une plaquette de sensibilisation à l'environnement	5500 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (60%)	9000 €
Impression	5700 €	Conseil général des Bouches-du-Rhône (20%)	3000 €
Distribution	800 €		
Forfait animation, conception, recensement	3000 €	Autofinancement sur budget propre (20%)	3000 €
Total dépenses	15000 €	Total recettes	15000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De reconduire la démarche pour l'édition 2010 sur la base des principes de format, tels que précisés ci-dessus, et des thématiques et du contenu élaborés pour l'édition 2009, comme décidé par le Comité syndical l'an dernier ;
- Que le montant de la participation financière des prestataires pour la réalisation du guide 2010 reste pour l'année 2010 à dix euros (10 €), pour les partenaires effectuant des visites payantes ou ayant des retombées commerciales ;
- Qu'afin d'en maintenir une grande distribution, ce livret sera imprimé à 20.000 exemplaires, et distribué auprès des Mairies, Offices de Tourisme et hôtels restaurant des 16 communes des Alpilles, ainsi qu'auprès de 16 autres communes du département limitrophes au territoire des Alpilles, et des établissements scolaires des Alpilles ;
- Que ce livret sera diffusé sur le site Internet du Parc naturel régional des Alpilles ;
- De réaliser l'opération « Découvertes nature dans les Alpilles » programme 2010 en conformité avec le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De valider le plan de financement sus exposé ;
- Que le montant de l'opération pourra être de 15.000 (quinze mille) euros TTC maximum sous réserve de l'obtention de 9.000 (neuf mille) euros de subvention du Conseil Régional, et de 3.000 (trois mille) euros de subvention du Conseil Général ;
- Que, si les subventions accordées ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ne sera pas en mesure d'augmenter sa participation financière, et le projet pourra ne pas avoir de suites, si le Comité syndical le décide ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-200-30-03

Objet : étude pour la formalisation juridique de la mise en place d'une gouvernance autour de l'eau

Monsieur le Président expose :

- Que l'étude hydraulique du bassin versant Sud des Alpilles révèle la nécessité de la mise en place d'une gouvernance autour de l'eau sur l'aspect décisionnel ;
- Que cette nécessité est en accord avec l'objectif 16 de la charte qui prévoit de donner un cadre cohérent et global à la gestion de l'eau ;
- Que le Comité territorial de l'eau des Alpilles, lors de sa séance du 9 juillet 2009 a validé ce fait ;
- Que cette action fait l'objet d'une fiche action intégrée au schéma d'aménagement résultant de cette étude ;
- Que cette action est inscrite en priorité 1 de ce schéma ;
- Que la réalisation de cette action passe par une étude sur les contours juridiques et les compétences à donner à cette gouvernance, étude qu'il convient de faire réaliser par un organisme extérieur au Parc dont le montant est estimé à 30 000 € HT ;
- Que sur cette base, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer pour la validation du Plan de financement permettant la réalisation de cette action en vue de solliciter chacun des financements concernés.
- Que le plan de financement de cette action est le suivant :
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'adopter le plan de financement suivant pour la mise en œuvre de l'action sur la gouvernance autour de l'eau et en vue de solliciter les financements concernés ;**

Organisme	% de financement	Montant du financement (€ HT)
DREAL PACA	20	6 000
Conseil régional PACA	20	6 000
Conseil général 13	20	6 000
Agence de l'Eau RMC	20	6 000
Autofinancement	20	6 000
Total	100	30 000

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-30-05

Objet : Saison estivale – opération jeunes en forêt – lancement de l'opération 2010 / plan de financement et demande de subvention

Monsieur le Président expose :

- Que c'est en pleine saison touristique que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants de la gestion du massif des Alpilles, massif forestier méditerranéen fortement menacé..
- Que sur proposition du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, a été mise en place sur les Alpilles pour les saisons estivales 2006, 2007, 2008 et 2009, une opération d'assistance de prévention et de surveillance des incendies de forêt (APSIF).
- Que le bilan des démarches 2006, 2007, 2008 et 2009 a permis de conclure sur l'efficacité de cette opération et de l'intérêt de sa reconduite pour la saison estivale 2010.
- Que la démarche 2010 nécessite une demande de financement auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un coût total de 150 000,00 euros TTC, à hauteur de 80 % du montant TTC, soit une somme de 120 000,00 Euros.
- Que dans le cadre de l'application stricte des compétences statutaires (DFCI) du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, un dossier de demande de financement doit être adressé à la Région, afin de relancer la démarche pour la saison estivale 2010.
- Que le contenu de l'organisation de la démarche 2010 est défini dans le projet de cahier des charges ci-joint élaboré selon la fiche critère définie par les services de la Région. Le Cahier des charges définitif sera élaboré lors de réunions de concertation organisées dans le cadre de l'élaboration de la démarche d'application de la réglementation préfectorale sur le territoire des Alpilles, et sur la base des éléments des campagnes précédentes.
- Qu'il est demandé au Bureau Syndical de prendre une délibération sur la demande de financement au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu le projet de cahier des charges élaboré selon la fiche critère définie par les services de la Région (ci-annexé)

Vu le plan de financement (ci-annexé)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver la démarche de dépôt d'une demande de financement auprès du Conseil régional PACA, permettant de relancer l'opération d'assistance à la prévention et la sensibilisation aux risques incendies de forêt pour la saison estivale 2010 selon les critères définis dans le projet de cahier des charges et le plan de financement ci-annexés ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



**Assistant à la prévention et la surveillance
des incendies de forêts (APSIF)**

**Démarche Alpilles
Saison estivale 2010**

**Cahier des charges
Projet**

Le présent cahier des charges correspond à un premier projet élaboré dans le cadre de la demande de financement pour la démarche APSIF 2010.

Il est rappelé que ce cahier des charges est établi sans connaissance de la réglementation préfectorale 2010 sur la fréquentation, car non officialisée à ce jour, et sans que soit pris en compte l'analyse du bilan de la démarche APSIF 2009.

Par conséquent, les orientations précisées dans le présent cahier des charges, peuvent quelque peu être modifiées selon les prescriptions de la réglementation préfectorale 2010 en vigueur, et les orientations d'organisation de gestion de la réglementation et de définition de la démarche APSIF 2010, qui seront alors décidées de mettre en œuvre sur le territoire des Alpilles.

Auquel cas, toute modification ou réorientation de la démarche sera validée par le Comité syndical et transmise dans les plus brefs délais auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour visa. Quoiqu'il en soit, les objectifs de la démarche Jeunes en Forêt émis par le Conseil Régional PACA devront être respectés.

Le territoire des Alpilles regroupe 16 communes : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Mas Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Martin de Crau (en partie), Saint-Rémy de Provence, Sénas et Tarascon (en partie).

« La charte du Parc naturel régional des Alpilles présente le projet de territoire élaboré par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants. Elle constitue le document de référence pour les 12 ans à venir en matière de développement durable.

.../...le projet de territoire pour les Alpilles s'appuie sur cinq priorités stratégiques :

La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.

L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.

L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte

Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels

La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté ».

Des enjeux pour ce territoire

L'économie des Alpilles repose fortement sur le tourisme. L'offre touristique bénéficie des atouts d'un territoire à très forte identité rurale et provençale, dont l'image attractive a largement dépassé les frontières. La valeur biologique des Alpilles, reconnue sur le plan national et international, rajoute encore à cet attrait.

C'est lorsque la saison touristique bat son plein que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. Le massif des Alpilles est le plus grand massif forestier des Bouches-du-Rhône. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants dans la gestion des Alpilles. En 1995, le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif des Alpilles a permis de faire ressortir les grandes orientations et d'établir une stratégie de prévention des incendies efficace en réalisant un grand nombre d'aménagements (débroussaillage, citernes, pistes etc.) au sein du massif.

Malgré ces efforts, le risque reste présent et la fréquentation de la forêt en période estivale présente un danger pour les usagers. Afin de les protéger, le Préfet prend chaque année un arrêté réglementant la circulation des personnes dans les espaces forestiers des Bouches-du-Rhône en fonction des conditions de sécheresse et de vent notamment (application de l'arrêté notamment par les services de gendarmerie, police, Office National de Forêts). Le Parc Naturel Régional des Alpilles relaie cette information par une campagne d'affichage aux entrées du massif. Les patrouilles des Comités communaux feux de forêts et des forestiers sapeurs exercent également une mission d'information auprès du public. Mais force est de constater que tout cela ne suffit pas, le public continuant de pénétrer dans le massif forestier en cette période, quelle que soient les conditions.

Historique de la démarche APSIF sur le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles
En réponse à ces enjeux et en conformité avec les objectifs de la charte concernant la gestion de la fréquentation, pour la saison estivale 2006, l'Agence publique du massif des Alpilles a décidé de répondre favorablement à l'initiative du Conseil régional qui vise à mettre en place une opération de sensibilisation du public au risque incendie par la mobilisation de jeunes volontaires. Une démarche expérimentale correspondant au recrutement de 4 agents sur l'ensemble de la saison estivale a donc été mise en place.

Cette action présentait deux dimensions principales :

- - une dimension expérimentale limitée dans l'espace et dans les moyens humains
- - une dimension de sensibilisation et d'information uniquement en écartant l'aspect surveillance des massifs (en accord avec le SDIS).

L'objectif de cette démarche était de toucher le maximum d'individus par la sensibilisation afin d'éviter la pénétration dans les espaces sensibles pour garantir la sécurité des personnes.

De plus, les agents chargés de cette mission ont pu également récolter de précieux renseignements concernant la fréquentation.

Fort de cette expérience, le dispositif a été relancé pour la saison estivale 2007, de manière plus étendue, en augmentant les effectifs (10 agents, au lieu de 4), afin de couvrir un territoire plus large.

Sur la base des nouvelles conditions réglementant la fréquentation émises par l'Arrêté préfectoral n°750 du 15 mai 2007, cette démarche a permis de mettre en place une organisation rendant possible une pénétration de la fréquentation sur certaines zones spécifiques, de manière sécurisée et encadrée par la présence des agents de sensibilisation, seulement les jours où la fréquentation est autorisée par arrêté préfectoral sur l'ensemble de la journée (situation à risque feux de forêts « peu dangereuse »).

Cette démarche s'est matérialisée par l'élargissement de zones d'accueil du public, au-delà de la seule zone de stationnement.

La démarche 2008, a eu pour objectif de continuer dans ce sens en répondant à l'objectif 48 de la charte du Parc Naturel Régional : « rechercher l'adaptation de l'arrêté préfectoral de réglementation de la circulation dans les massifs boisés, permettant une fréquentation sécurisée et encadrée ».

Les Maires des communes membres du Parc Naturel Régional des Alpilles et les élus communaux délégués au Comité syndical ont fait le choix d'appliquer à lettre la réglementation préfectorale 2008.

Ce changement, testé pour la saison 2008, a donc permis un accès au massif du 1er juin au 30 septembre inclus, conformément à l'Arrêté Préfectoral.

La démarche d'assistance à la prévention et la surveillance des incendies de forêts (APSIF) 2008 a revêtu alors un objectif supplémentaire de diffusion de l'information sur la réglementation en vigueur.

En effet, l'objectif étant d'informer un maximum de personnes des conditions de fréquentation émises par l'arrêté préfectoral n°2008127-1 du 6 mai 2008.

Pour ce faire, l'équipe a été élargie à 19 agents dont 1 agent chef d'équipe, afin de couvrir un territoire plus large et permettre une démarche de gestion plus générale et une diffusion de l'information plus efficace.

L'objectif de l'agent chef d'équipe, en plus de son rôle d'agent de sensibilisation, est d'améliorer l'organisation des équipes ainsi que les liens entre Syndicat mixte du Parc Naturel Régional et les

équipes d'agents. Cette organisation particulière est indispensable dès lors que les effectifs sont augmentés.

De part ce dispositif, les agents, en collaboration avec les services entrant dans le système de prévention des incendies de forêt, ont couverts 10 sites naturels (correspondant aux entrées de massifs), mais également 5 sites touristiques, 10 campings et 5 marchés hebdomadaires (sites correspondant à de grands rassemblements du public).

Pour 2009, les conditions réglementaires préfectorales sont restées les mêmes. Les élus réunis au sein du Comité syndical du PNR des Alpilles le 30 mars 2009, ont décidé une nouvelle fois d'appliquer à la lettre ces dispositions pour la saison estivale 2009.

Aussi, l'organisation de la démarche APSIF 2009 était sensiblement la même que celle de 2008. Elle regroupait le même effectif avec un chef d'équipe recruté sur 5 mois. De la même manière, le début de saison a permis de tester une première répartition des agents sur le terrain en visant des sites naturels, touristiques, marchés hebdomadaires et campings. Au bout d'un mois, cette répartition a été affinée aux sites les plus prioritaires en terme d'objectif de sensibilisation du public au risque incendie et à la réglementation.

11 communes ont couvertes par la démarche. 8 campings, 6 marchés hebdomadaires et 9 sites (4 sites 7j/7, auxquels s'ajoutent 2 sites supplémentaires le samedi et le dimanche et d'autres sites ponctuels couverts en cours de semaine à titre expérimental).

Le dispositif proposé pour 2010

Principe de fonctionnement

La démarche pour la saison estivale 2010 est lancée sur les mêmes bases que la démarche 2008 et 2009. Soit 19 agents, afin de couvrir un territoire le plus large et permettre une démarche de gestion générale et une diffusion de l'information efficace.

Moyens humains

19 agents travaillant en binôme, constitueront l'équipe d'Agents de sensibilisation. Un de ces agents aura un rôle de chef d'équipe, dont l'objectif, en plus de son rôle d'agent de sensibilisation, est d'améliorer l'organisation des équipes ainsi que les liens entre Syndicat mixte du Parc Naturel Régional et les équipes d'agents. Cette organisation particulière est indispensable dès lors que les effectifs sont conséquents.

L'ensemble des agents sera encadré par le personnel du Parc Naturel Régional des Alpilles. Le dispositif de prévention et de surveillance mis en place pendant la saison estivale (SDIS, gendarmerie, ONF, forestiers sapeurs, CCFF) pourra intervenir auprès des agents en cas de besoin, et dans le cas où la situation dépasse la compétence des agents (notamment situation d'urgence).

Les agents recrutés bénéficieront d'une formation leur permettant d'assurer leur mission (voir paragraphe suivant).

Equipement

- a. Trousse de secours
- b. Cartographie des Alpilles
- c. Téléphones portables
- d. Pocket PC
- e. Brochure de sensibilisation support communication (bilingue)
- f. Tenue vestimentaire spécifique avec identifiant, ne devant pas être confondue avec la tenue vestimentaire des autres organismes de surveillance déjà en place
- g. Logo magnétique du Parc apposé sur les véhicules
- h. numéros de téléphone utiles (mairies, offices du tourisme, pompiers, gendarmerie, vétérinaires...)

Territoire

Les sites visés seront couverts par les agents 7 jours sur 7 durant toute la mission.

Le choix des sites visés fera l'objet d'un travail de concertation de l'ensemble des acteurs de la prévention des incendies de forêt : ONF, CCFF, SDIS, Forestiers Sapeurs, Gendarmerie, des professionnels du tourisme (OT, SI, CDT), mais également de l'ensemble des Maires et élus des communes du Parc Naturel Régional. Ce travail permettra de mettre en place le dispositif APSIF Alpilles 2010 de manière cohérente avec les dispositifs de prévention déjà en place sur le territoire et sur la base des retours d'expériences des quatre premières années.

Les sites bénéficiant de la présence des Agents pour la saison estivale 2010, rassembleront les critères principaux suivants :

- correspondre à une entrée stratégique du public dans les espaces sensibles des Alpilles
- correspondant à un grand rassemblement du public : sites touristiques, marchés, diverses manifestations, campings

Les sites choisis seront répartis de façon homogène sur le territoire des Alpilles.

D'autres sites considérés comme secondaires, les campings, les marchés, ainsi que les manifestations diverses, seront couverts par des binômes mobiles, selon un planning hebdomadaire.

Durée de la mission

La période d'application de cette opération se déroule sur 3 mois, soit **du 14 juin 2010 jusqu'au 12 septembre 2010 inclus**.

Cependant, la mission incombant à l'agent chef d'équipe, débute 1 mois avant, afin de permettre une bonne appréhension de la mission et une bonne organisation et préparation du terrain pour l'accueil des équipes d'agents dès mai-juin, et se termine 1 mois après, afin de permettre la réalisation du bilan de la saison, soit 5 mois au total.

Le dispositif est donc de 18 agents sur 3 mois, plus 1 agent chef d'équipe sur 5 mois.

Mode de fonctionnement

Les plages horaires quotidiennes pendant lesquelles la présence des agents est indispensable, seront définies lors de l'élaboration du planning de présence en fonction des résultats obtenus par les expériences précédentes.

Ces plages horaires seront affinées selon les relevés de fréquentation obtenus en cours de saison dernière pour chaque site choisi.

La formation

L'objectif de la mission étant de sensibiliser un large et éclectique public aux risques incendies et au comportement à adopter face aux contraintes réglementaires et naturelles de fréquentation du massif des Alpilles, les agents recrutés devront notamment avoir une bonne connaissance générale des Alpilles, du dispositif de prévention et de surveillance en place en été, des techniques de communication pour le contact avec le public :

- formation générale (connaissance du territoire, aspect réglementaire, géographique, topographie, politique du territoire ...)
- formation spécifique sur la mission (connaissance des outils, rôle de l'APSIF, place dans le dispositif de prévention et de surveillance, contact avec le public, relation avec les services de surveillance)
- Attestation de formation aux premiers secours (PSC 1-formation par le SDIS)

Le recrutement

Les critères de recrutement

Les critères de recrutement sont ceux émis par la Région, à l'origine de cette opération, additionnés de ceux du Parc Naturel Régional des Alpilles et du SDIS en rapport avec la spécificité de la présente mission et du territoire des Alpilles. Les critères sont donc les suivants :

- a. Emploi saisonnier de 3 mois pour les agents et de 5 mois pour le chef d'équipe
- b. 18-26 ans
- c. Pratique Anglais fortement souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus
- d. Connaissance géographique du territoire du PNR des Alpilles
- e. goût pour la communication orale, contact avec le public
- f. sensibilité à l'environnement et à la problématique incendie de forêt

- g. Permis B
- h. Prédilection à la malléabilité possible des horaires au cours du contrat
- i. respect de la hiérarchie, d'une programmation préétablie (avec des week-ends et jours fériés travaillés)
- j. Salaire (SMIC), type de contrat (CDD)
- k. Suivi d'une formation spécifique
- l. Possession d'un véhicule personnel
- m. Formation en PSC souhaitée (Prévention et Secours Civiques 1)
- n. capacité d'adaptation au travail en équipe et en extérieur (ne pas être sensible à la chaleur)

La commission d'analyse des candidatures

- a. Composition
SDIS, Parc Naturel Régional des Alpilles (élus et techniciens)
- b. Critères de recrutement
La grille de recrutement, qui reprend les critères définis ci-dessus, sera celle élaborée pour la démarche 2008, soumise pour avis aux membres de la commission pour compléments éventuels.
- c. Mode de recrutement
Le recrutement sera basé sur les CV reçus par le Parc Naturel Régional des Alpilles, ayant engagé une diffusion de l'offre d'emploi saisonnier auprès de ses communes membres, de ses partenaires territoriaux et de la presse locale.
- d. Déroulement du recrutement
Le recrutement se fera en deux temps. Une présélection avec un test de première évaluation permettra la sélection d'un pool de candidats. Les candidats retenus seront départagés lors d'un entretien avec la commission ad hoc.

	<h2 style="margin: 0;">Saison estivale 2010</h2> <h3 style="margin: 0;">Opération Jeunes en forêt</h3>
---	--

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL 2010- 1	
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 80%	120 000,00 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : 20%	30 000,00 €
Montant total : 100%	150 000,00 €



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-30-06

Objet : Saison estivale – opération jeunes en forêt – chef d'équipe

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération BS-2009-30-05 de ce jour, le Bureau syndical a décidé de relancer l'opération d'assistance à la prévention et la sensibilisation aux risques incendies de forêt pour la saison estivale 2010 selon les critères définis dans le projet de cahier des charges et le plan de financement, et de déposer la demande de financement correspondante auprès du Conseil régional PACA.
- Que le plan de financement présenté au Conseil régional prend en compte le recrutement de 18 agents sur 3 mois, et d'un agent chef d'équipe sur 5 mois, différents du critère d'éligibilité inscrit par la Région.
- Que dans le cas où le Conseil régional ne souhaiterait pas financer les 2 mois supplémentaires du chef d'équipe, dont le coût s'élève à 4 600,00 € TTC, ce montant serait pris en compte sur fonds propres du Parc naturel régional des Alpilles, et le plan de financement proposé dans la délibération BS-2009-30-05 serait remplacé par le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL 2010-2	
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : (hors 2 mois supplémentaires du chef d'équipe)	116 320,00 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : (avec 2 mois supplémentaires du chef d'équipe)	33 680,00 €
Montant total : 100%	150 000,00 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **Que dans le cas où le Conseil régional ne souhaiterait pas financer les 2 mois supplémentaires du chef d'équipe, dont le coût s'élève à 4 600,00 € (quatre milles six cents euros) TTC, ce montant sera pris en compte sur fonds propres du Syndicat mixte, selon le plan de financement exposé ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Saison estivale 2010 Opération Jeunes en forêt

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL 2010-2	
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 80% (hors 2 mois supplémentaires du chef d'équipe)	116 320,00 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : 20% (avec 2 mois supplémentaires du chef d'équipe)	33 680,00 €
Montant total : 100%	150 000,00 €



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-30-07

Objet : Transcription de la Directive Paysage Alpilles dans les documents d'urbanisme. Phase expérimentale. Demande de subvention.

Monsieur le Président expose :

- Que l'application de la Directive Paysage Alpilles à l'échelle actuelle sur le territoire des communes pose de nombreux problèmes en raison de l'inadaptation de cette Directive pour aborder les questions de droit des sols, sans qu'il n'y ait eu transcription des éléments constitutifs de cette Directive dans les documents d'urbanisme des communes,
- Que les communes du Parc n'ont pas encore engagé l'élaboration de leurs PLU et que ce travail de traduction de la DPA n'a pu encore être fait,
- Que tout en rappelant la nécessité d'engager ce travail d'élaboration des PLU dans les meilleurs délais possibles, celui-ci ne pourra être effectif avant plusieurs années,
- Qu'en attendant, l'une des priorités consiste à procéder à une délimitation fine des limites des Paysages naturels remarquables, des zones visuellement sensibles et des cônes de vue afin de clarifier, avec les services de l'Etat, les conditions d'occupation des sols,
- Que ce travail de nature technique doit s'appuyer sur des données fournies par des prestataires spécialisés et qu'il est nécessaire de procéder à un test sur plusieurs communes avant de généraliser la méthodologie à l'ensemble du territoire,
- Que le coût de cette prestation s'élève à 70.000 €,
- Que le Parc pourrait porter cette phase expérimentale avec l'appui financier de l'Etat et des communes concernées,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter le plan de financement suivant pour la mise en œuvre de la phase expérimentale de la transcription de la Directive Paysage Alpilles dans les documents d'urbanisme des communes :**

Organisme	% de financement	Montant du financement (€ TTC)
DREAL PACA	36	25 000
Conseil régional PACA	21	15 000
Autofinancement (Communes)	43	30 000
Total	100	70 000

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopolé Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-30-08

Objet : Réalisation de la deuxième édition des Ecotrophées du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que, pour leur première édition, les Ecotrophées du parc ont été une réussite
- Qu'il convient de les valoriser et de les poursuivre sur les années à venir,
- Que la Région, financeur principal de cette opération, a fait savoir sa volonté de poursuivre l'accompagnement du Parc sur ce dossier selon 2 orientations principales : mise en œuvre d'un processus d'accompagnement des entreprises du territoire pour développer leurs ambitions en terme de management environnemental et de prise en compte du développement durable, d'une part, et transfert du savoir faire acquis sur le territoire d'un ou plusieurs autres parcs naturels régionaux volontaires afin d'essaimer cette démarche progressivement à l'échelon régional, voir méditerranéen d'autre part,
- Que ces orientations imposent un travail en profondeur, et conduisent à positionner la seconde édition des Ecotrophées sur une échéance de 2011, avec un travail préparatoire à mettre en œuvre dès le début de l'année 2010,
- Que le coût de cette opération s'élève à 150.000 €,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'adopter le plan de financement suivant pour la mise en œuvre de la deuxième édition des Ecotrophées du Parc et en vue de solliciter les financements concernés ;**

Organisme	% de financement	Montant du financement (€ TTC)
Conseil régional PACA/ADEME	80	120 000
Autofinancement	20	30 000
Total	100	150 000

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-30-09

Objet : **Élaboration du Schéma de la fréquentation des espaces naturels, phase 2 - demandes de subventions**

Monsieur le Président expose :

- Que le schéma de gestion de la fréquentation est un des plus gros programmes pluriannuel du Parc, qui a vocation à répondre aux problèmes liés à la sensibilité des espaces face à une demande de loisirs et d'activités en espace naturel sans cesse croissante, et aux conflits d'usage qui vont de pair.
- Que la 1^{ère} phase de sa mise en œuvre a consisté en la mise en place d'un observatoire de la fréquentation des espaces naturels et la réalisation de « sites expérimentaux » du schéma.
- Qu'il convient de poursuivre avec une 2^{ème} phase qui doit donner une stratégie de gestion de cette fréquentation accompagnée d'un plan d'actions et de permettre de respecter la fragilité patrimoniale des sites et espaces naturels dans le cadre de pratiques d'activités de pleine nature mieux maîtrisées et organisées sur le territoire.
- Qu'il trouvera une partie de son application dans l'élaboration d'un Plan local des espaces sensibles, sites et itinéraires qui a pour vocation de favoriser la protection des sites naturels surfréquentés, fragiles tout en structurant une offre de loisirs de plein air (non motorisés) pour les résidents et les touristes.
- Que de plus, cette 2^{ème} phase va s'appuyer sur la réalisation de deux nouveaux sites expérimentaux, inclus dans le programme objet de cette délibération.
- Que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes principaux de dépenses	Montant TTC	Aides publiques		
ETUDES	80 000,00 €			
EQUIPEMENTS PETITS MATERIELS dont aménagements sur sites	50 000,00 €	Région	52 000,00 €	31,96%
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT pour assurer la mise en œuvre et le montage de l'opération	32 700,00 €	CG	78 160,00 €	48,04%
directeur (8 jours*500€)	4 000,00 €	UE		
chef de projet (48 jours*250€)	12 000,00 €	Etat		
équipe projet (20 jours*250€)	5 000,00 €			
assistant d'étude (60 jours*100€)	6 000,00 €			
communication (20 jours*150€)	3 000,00 €	Auto- financement	32 540,00 €	20,00%
suivi administratif et financier (9 jours*300€)	2 700,00 €			
TOTAL	162 700,00 €	TOTAL	162 700,00 €	100,00%

- Que les assiettes éligibles des co-financeurs sont différentes.
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles en serait le maître d'ouvrage.
- Que lorsque la réponse du comité de programmation pour le FEDER sera acquise, une délibération du Comité syndical sera nécessaire pour intégrer l'opération et assurer son lancement
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Bureau Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver le projet ci-dessus présenté et son contenu ;
- D'approuver le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- De solliciter une aide du Conseil Régional PACA au titre de la programmation 2010 du Contrat de Parc 2008-2010, d'un montant de 52 000 € (cinquante deux mille euros)
- De solliciter une aide du Conseil général des Bouches du Rhône, de l'Etat et de l'Europe au titre du PO FEDER 2007-2013, pour un montant maximum de 78 160,00 € (soixante dix huit mille cent soixante euros) ;
- De s'engager une fois l'accord obtenu, à assurer le préfinancement de l'opération avant versement des subventions
- De terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôles français ou communautaires ;
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ;
- D'inscrire la part d'autofinancement du maître d'ouvrage au budget ;
- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopolé Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N° BS-2009-30-10

Objet : Demandes de subventions dossiers évènementiels et manifestations 2010

Monsieur le Président expose :

- Que sur le territoire des Alpilles, les enjeux de développement durable sont majeurs et la nécessité de sensibiliser les habitants et les visiteurs du parc est capitale. La charte fixe comme objectif de mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation du public à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au territoire.
- Que pour le grand public (habitants, visiteurs), une programmation d'animations, d'événements et de manifestations sur l'environnement, la citoyenneté et le développement durable est proposée.
- Que pour 2010, cette programmation se diversifie pour transmettre au mieux :
 - les enjeux du patrimoine naturel des Alpilles par la connaissance des milieux, des espèces, habitats et l'importance de la préservation de la biodiversité dans les Alpilles
 - l'information et le conseil sur les comportements éco-responsables nécessaires à la maîtrise de l'énergie, à la gestion durable des ressources, à la limitation des déchets, à l'écoconsommation.
 - la vie d'un terroir rural porteur de valeurs et d'identité
 - la découverte des sites particuliers.
- Que pour toucher un large public, diverses manifestations sont proposées qu'il s'agisse de : visites et découverte - nature exceptionnelles, des temps d'information et de conseils à la rencontre du public, des fêtes de terroir, représentation du parc dans divers salons relatifs au développement durable, grands rendez-vous nationaux ou régionaux, tenue de stand du Parc pour sensibilisation sur les marchés, soirées écocitoyennes...
- Que cette action s'intègre dans le plan d'action triennal 2008-2011.
- Qu'en 2010, la programmation d'animations, événements et manifestations sur l'environnement, la citoyenneté et le développement durable à destination du grand public couvre plusieurs axes (liste d'événements non exhaustive) :

Patrimoine Naturel et Biodiversité :

- Organisation des Journées mondiales des zones humides dans les Alpilles:
Visite nature de découverte des zones humides des Alpilles, partenariat A. Rocha.
- Organisation de la nuit de la chouette : conférence-débat et sortie nocturne dans les Alpilles, découverte des chouettes et hiboux des Alpilles, partenariat LPO PACA
- Organisation de la Fête de la nature dans les Alpilles : Visite découverte nature sur la biodiversité des Alpilles.
- Organisation de la Nuit de la chauve souris : conférence et visite nocturne, à la découverte des chauve-souris des Alpilles. Partenariat Groupement des Chiroptères de Provence.

Eco-responsabilité :

- Semaine du Développement durable :
Pour la semaine du développement durable 2010, le Syndicat du parc et plusieurs communes souhaitent proposer une nouvelle formule pour une programmation et une communication coordonnées à l'échelle du massif :
Organisation de conférences sur le développement durable dans les Alpilles, animations, stands, rencontres, journée dédiée etc...
Le syndicat du parc mettra l'accent sur
 - La coordination, l'animation, et l'organisation de différentes manifestations.
 - une importante campagne d'information et de communication coordonnée sur le territoire (livrets programmes, affiches, spots medias presse et radio, et web) afin d'assurer la participation du public.

- Participation à l'éco-Forum des Alpilles : tenue de stand et animations spécifiques

Terroir, Gastronomie, Agriculture, jardins :

- Terroir des Alpilles : représentation du parc, tenue de stand et animations spécifiques. Partenariat CA13, CG13, Ville de Saint Rémy de Provence.

- Rendez-vous au jardin dans les Alpilles : organisation de plusieurs visites de jardins exceptionnels des Alpilles sur le thème national, animations sur sites.

- Fête de l'huile d'olive : représentation du parc, tenue de stand et animation spécifiques.

- Manifestations de valorisations des cuisines et produits des Alpilles : organisation de 3 animations. Partenariat Conservatoire des cuisines des Alpilles.

Patrimoine :

- Festival Arelate dans les Alpilles : co-organisation de visites de sites antiques

- Visites de sites patrimoniaux durant l'année (Glanum, les Antiques, Meunerie et Aqueducs de Barbegal, sites et châteaux, villages...)

Divers :

- Fête du cinéma : organisation de projections-débat sur des thèmes et enjeux du Parc des Alpilles.

- Organisation de visites-découverte sur des sites et thèmes majeurs du Parc des Alpilles : environ 5 visites par an.

Représentation du parc, participation aux événements de réseau et de thématiques spécifiques :

- réseau régional des espaces naturels : participation et tenue de stand

- journées régionales de l'environnement : participation et tenue de stand

- ECORISMO : participation et tenue de stand, conférences, location d'espace.

- Provence Prestige : co-organisation de circuits-découverte

- Que cette programmation sera travaillée et mise en œuvre avec la commission Connaissance et Vie du Territoire.
- Que le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES(€)		
Logistique	16 100	Conseil Régional PACA*	32 320	80%
Intervenants	7300	Autofinancement PNRA	8 080	20%
Communication	17000	Autres (à l'étude)*		
Total	40 400	Total	40 400	100%

* La recherche de financements complémentaires est actuellement à l'étude (CG13, dispositifs européens, partenariats divers...) mais non encore concrétisée, les montants éventuellement obtenus viseront à diminuer la participation du Conseil Régional à 60%.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Syndicat Mixte du Parc à mettre en œuvre la programmation 2010 d'animations, d'événements et de manifestations sur l'environnement, la citoyenneté et le développement durable à destination du grand public, sur la base des événements présentés (étant entendu que la programmation présentée n'est pas exhaustive et peut faire l'objet de modification au cours de l'année suivant le contexte et les opportunités ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus exposé ;
- De solliciter les partenaires financiers pour soutenir l'opération dans une logique globale de programme structurant, et dans le cadre du plan d'action triennal 2008-2010, et du contrat de gestion intégré 2010 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-30-11

Objet : Programme de Rendez-vous Alpilles - Camargue 2010-2011

Monsieur le Président expose :

- Qu'en 2009 dans le cadre d'une action interparc expérimentale entre les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles et de Camargue, 2 guides de Rendez-vous Alpilles-Camargue ont été élaborés, un opus printemps été 2009, un opus automne hiver 2009-2010. Le CPIE Rhône Pays d'Arles est également partenaire.
- Que cette action s'avère une réussite à plusieurs titres :
 - de rassembler et diffuser à l'échelle du territoire des deux parcs, une offre diversifiée des manifestations de Nature ou de Culture, de Patrimoine, de Terroir : visites, conférences, festivals, manifestations locales et nationales, expositions culturelles et autres rendez vous.
 - les rendez-vous proposés sont essentiellement à destination du grand public mais indique également quelques actions pour les enfants.
 - le renforcement du travail de coopération entre les deux parcs naturels régionaux d'une part et avec le CPIE Rhône Pays d'Arles d'autre part pour permettre d'optimiser les Rendez vous de « Connaissance et Vie du Territoire ».
- Que ces 2 guides ont été largement diffusés et ont globalement permis de mobiliser le public sur les rendez-vous proposés.
- Que les retours d'expériences entre les 2 opus ont déjà permis d'améliorer le guide (graphisme, lecture, affichage de l'image parc...) et d'enrichir la programmation.
- Que cette opération a été pilotée par le PNR Camargue la première année, étant convenu que le PNR Alpilles prendrait en charge le projet l'année suivante.
- Qu'en 2010, le projet mérite d'être reconduit, avec l'élaboration de 2 nouveaux opus : printemps-été 2010, automne-hiver 2010-2011.
- Que le PNR des Alpilles assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- Que la maquette qui est déjà élaborée et totalement payée conjointement par les 2 parcs, sera réutilisée et éventuellement soumises à de nouvelles améliorations.
- Que chacun des deux Parcs Naturels Régionaux est responsable de proposer les rendez-vous qui lui sont chers parmi sa programmation interne ou celle de partenaires. Les événements proposés devant répondre à certains critères notamment la dimension territoriale de l'événement.
- Que le CPIE Rhône Pays d'Arles sera un partenaire important de l'opération afin d'intégrer certaines de ses manifestations.
- Que le PNR des Alpilles, le PNR de Camargue et le CPIE Rhône Pays d'Arles coordonnent leurs propositions pour élaborer ce guide commun.
- Que le PNR des Alpilles associera la commission Connaissance et Vie du Territoire à la conduite de cette action.
- Que les 2 guides seront chacun édités à 20 000 exemplaires, (10 000 exemplaires par parc) et largement diffusés sur le territoire.
- Que le financement prévisionnel de l'opération est le suivant

Dépenses (€ TTC)		Recettes		
Réutilisation de la charte graphique et de la maquette	0 €	Autofinancement PNR Alpilles	3 840 €	20%
Réalisation de 2 opus des RDV Alpilles-Camargue : - Réalisation - Mise en page, graphisme - Déclinaison supports web - Diffusion	19 200 €	Conseil Régional PACA* (contrat de parc) Autres (à l'étude)*	15 360 €	80%
TOTAL	19 200 €	TOTAL	19 200 €	100%

* La recherche de financements complémentaires est actuellement à l'étude mais non encore concrétisée, les montants éventuellement obtenus viseront à diminuer la participation du Conseil Régional à 60%.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer sur la conduite de l'action.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents distribués en séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver l'engagement du Syndicat Mixte de gestion du PNR des Alpilles pour la conduite de l'opération ci-dessus présentée :**
- **D'approuver le plan de financement proposé ci-dessus ;**
- **D'autoriser l'engagement de l'autofinancement du PNR Alpilles selon le plan de financement exposé ;**
- **De solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement présenté ;**
- **De rechercher des partenaires supplémentaires et des voies de financements complémentaires.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-31

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

Monsieur le Président expose :

- Que chaque année une consultation est à relancer pour le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive.
- Que le montant maximum de cette ligne de trésorerie a été fixé, à partir de l'année 2009, à 300 000 euros.
- Que le Bureau syndical a reçu délégation pour délibérer sur la contractualisation des lignes de trésorerie.
- Que le résultat de la consultation est le suivant :

	Taux fixe	Taux variable	Marge	Base calcul des intérêts	Frais dossier
DEXIA crédit local	3,00 %			360 jours	0,15 % 450 € pour taux fixe
CAISSE D'EPARGNE	4.20 %	EONIA + 1.20%		364 jours	0,10 % 300 €

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De retenir la proposition de DEXIA Crédit local pour une ligne de trésorerie interactive, d'un montant maximum de 300.000 €, à taux fixe « Trésoria fixo » au taux de 3,00 %;
- D'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à la contractualisation de cette ligne de trésorerie ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues dans le contrat ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-32

Objet : Mise en place d'un crédit – relais de 170 000 €

Monsieur le Président expose :

- Que pour assurer notamment le préfinancement du montant à payer par les communes du Parc naturel régional des Alpilles pour la réalisation des études et des travaux d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit-relais d'un montant de 170 000 € sur une durée de trois ans
- Qu'à cet effet une consultation a été lancée
- Qu'il est présenté aux élus du bureau syndical le tableau de synthèse accompagné des différentes propositions

- **Ceci exposé, il est demandé au bureau syndical de bien vouloir se prononcer !**

Le Bureau syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après avoir pris connaissance des réponses des établissements bancaires ci-annexées,

Après avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents,**

Décide :

- **de contracter un crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse dans les conditions spécifiques suivantes :**
 - **Montant : 170 000 euros (CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS)**
 - **Durée : 3 ans**
 - **Taux fixe : 3,26 %**
 - **Périodicité choisie : annuelle**
 - **Type d'amortissement du capital : in fine**
 - **faculté de remboursement anticipé sans frais**
 - **sans frais de dossier**
- **De donner pouvoir au Président de signer le contrat pour le compte du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles et dans le cadre des points ci-dessus listés.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-33

Objet : Mise en place d'un crédit – relais de 500 000 €

Monsieur le Président expose :

- Que pour assurer le préfinancement des subventions obtenues pour la réalisation des études et des travaux d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit-relais d'un montant de 500 000 € sur une durée de trois ans
- Qu'à cet effet une consultation a été lancée
- Qu'il est présenté aux élus du bureau syndical le tableau de synthèse accompagné des différentes propositions

- **Ceci exposé, il est demandé au bureau syndical de bien vouloir se prononcer !**

Le bureau syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après avoir pris connaissance des réponses des établissements bancaires ci-annexées,

Après avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents,**

Décide :

- **De contracter un crédit-relais auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse dans les conditions spécifiques suivantes :**
 - **Montant : 500 000 euros (CINQ CENTS MILLE EUROS)**
 - **Durée : 3 ans**
 - **Taux fixe : 3,26 %**
 - **Périodicité choisie : annuelle**
 - **Type d'amortissement du capital : in fine**
 - **faculté de remboursement anticipé sans frais**
 - **sans frais de dossier**
- **De donner pouvoir au Président de signer le contrat pour le compte du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles et dans le cadre des points ci-dessus listés.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-34

Objet : Mise en place d'un emprunt de 300 000 €

Monsieur le Président expose :

- Que pour financer les investissements réalisés par le Syndicat mixte, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €
- Qu'à cet effet une consultation a été lancée portant sur un emprunt pour une durée de 3 ans, 5 ans ou 10 ans
- Qu'il est présenté aux élus du bureau syndical le tableau de synthèse accompagné des différentes propositions

- **Ceci exposé, il est demandé au bureau syndical de bien vouloir se prononcer !**

Le Bureau syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après avoir pris connaissance des réponses des établissements bancaires ci-annexées,

Après avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents ou représentés**

Décide :

- **De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse dans les conditions spécifiques suivantes :**
 - **Montant : 300 000 euros (TROIS CENTS MILLE EUROS)**
 - **Durée : 3 ans**
 - **Taux fixe : 2,35 %**
 - **Périodicité choisie : annuelle**
 - **Type d'amortissement du capital : amortissement progressif (échéances constantes)**
 - **sans frais de dossier**
- **De donner pouvoir au Président de signer le contrat pour le compte du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles et dans le cadre des points ci-dessus listés.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-35

Objet : Poste d'assistant de communication - prolongation

Monsieur le Président expose :

- Que l'assistante de communication, Claudia Montagut, a été recrutée dans le cadre du contrat d'avenir pour une période de 2 ans qui expire le 9 septembre 2009.
- Qu'une demande de prolongation pour une durée d'un an est engagée auprès de Pôle emploi afin de continuer à bénéficier des aides.
- Qu'en cas de rejet de la demande, il devra être envisagé une autre délibération de création d'un poste d'assistant de communication pour maintenir Claudia Montagut dans ses fonctions.
- Que le volet communication du parc, en structuration, est un axe stratégique.
- Que supprimer ce poste aurait de lourdes conséquences sur la vie de la structure.
- Qu'il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer sur le choix du mode opératoire et la validation du poste à maintenir
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De prolonger le poste d'assistante de communication pour une durée de six mois (2 fois 3 mois) ;**
- **De confirmer la nécessité de proposer une analyse de pérennisation de ce poste ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-36

Objet : Poste Assistant-Forêt – création du poste

Monsieur le Président expose :

- Que lors du débat d'orientation budgétaire le 2 février 2009, des décisions ont été prises en matière de ressources humaines pour renforcer l'équipe en place notamment dans le domaine de la DFCI.
- Qu'il a été décidé de créer un poste d'assistant forêt à temps complet pour seconder le technicien qui a la charge des missions liées à la forêt et à la saison estivale, notamment la mise en place et le suivi des APSIF.
- Que deux possibilités de recrutement dans le cadre de contrats bénéficiant d'aides (dont les critères ont été présentés en séance) s'offrent au Syndicat mixte :
 - a) contrat d'accompagnement dans l'emploi (CDD de 6 mois à 24 mois)
 - b) contrat dans le cadre du PRE (plan régional pour l'emploi) au titre de chargé de mission risques naturels (le poste doit être créé et l'agent recruté sur un statut de titulaire avant la fin des trois ans).
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Considérant qu'une réunion des maires est nécessaire avant toute décision définitive,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De créer un poste d'Assistant-Forêt, mais de ne le pourvoir qu'à l'issue du résultat de la réunion des maires, pour le cadrage général des ressources humaines, devant se dérouler dans les meilleurs délais ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 7 juillet 2009

Le sept juillet de l'année deux mille neuf, à quatorze heures trente, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Etienne du Grès, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Jean-Louis Renaud – membre au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Annie Berton-Adami – Responsable administratif et financier, Romain Blanc - Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Benjamin Noc – technicien Espace naturel DFCI Forêt.

DELIBERATION N°BS-2009-37

Objet : Charte européenne du Tourisme Durable – Prise en charge des frais occasionnés par l'officialisation de la sélection du Parc naturel régional des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n°2008-63 du 22 septembre 2008 , le Comité syndical a décidé d'adhérer à la Charte européenne du Tourisme durable et a validé la démarche visant à obtenir la labellisation du territoire du Parc naturel régional des Alpilles au titre de la Charte européenne du Tourisme durable.
- Que le Syndicat mixte vient tout juste d'être informé de la sélection du Parc à la labellisation.
- Que dans le cas d'une officialisation de cette labellisation dans un pays européen, il conviendra de prévoir la prise en charge directe par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles des frais liés au transport dans le pays concerné et de prévoir le remboursement aux participants de tous les frais liés à l'hébergement et à la restauration.
- Que pour limiter les frais, il est proposé de faire participer au voyage (outre le président ou son représentant), la présidente de la commission du Tourisme durable ou en cas d'empêchement de celle-ci, un membre de cette commission qui a œuvré à la réussite du projet ainsi que le chargé de mission tourisme du Parc.

Le Bureau Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Prend acte de la labellisation du Parc naturel régional des Alpilles au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable,

Décide :

- **Dans le cas d'une officialisation de cette labellisation dans un pays européen, la prise en charge directe par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles des frais liés au transport dans le pays concerné et le remboursement aux participants de tous les frais liés à l'hébergement et à la restauration ;**
- **De faire participer au voyage (outre le président ou son représentant), la présidente de la commission Tourisme durable ou en cas d'empêchement de celle-ci, un membre de la commission qui a œuvré à la réussite du projet ainsi que le chargé de mission tourisme du Parc ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve